

préfèrent travailler plutôt que de toucher des prestations d'assurance-chômage.

Probablement le commentaire le plus significatif du rapport du Conseil économique du Canada au sujet du régime d'assurance-chômage est le suivant: «Peu importe la manière dont on a interprété les changements opérés en 1971, une chose est certaine: la réglementation à elle seule n'incite pas, n'incitera pas, les gens à retourner au travail s'il n'y a pas d'emplois disponibles.» C'est ce que soutient le Nouveau parti démocratique depuis un certain temps.

On pourrait réduire les dépenses au titre de l'assurance-chômage au Canada si le gouvernement pouvait administrer l'économie du pays de manière à fournir des emplois à tous ceux qui en réclament. J'ai dit dès le départ que le ministre des Finances n'avait absolument pas l'intention de régler le problème du chômage. Au lieu de s'attaquer au problème en tant que tel, le ministre a préféré s'en prendre aux victimes du chômage.

A cet égard, j'aimerais reprendre en passant les observations faites par le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) mercredi dernier. Ce dernier a en effet déclaré vers la fin de son intervention, comme en fait foi le hansard à la page 14097, que: «les néo-démocrates veulent que les gens comptent sur l'assurance-chômage, (...) et c'est à cela que nous nous opposons avec la dernière énergie». Le député de Hamilton-Ouest a fait cette observation, ou s'en est surtout servi pour dire que la motion de notre parti était inacceptable pour les députés qui siègent à ma droite. Je tiens à préciser pour la gouverne du député que le parti néo-démocrate n'a jamais voulu que les gens comptent sur l'assurance-chômage. En fait, notre parti, qui est socialiste, est un parti dont la philosophie est axée sur le travail, non un parti qui encourage les gens à vivre des revenus de quel qu'un uniquement par paresse.

Nous voulons faire travailler les gens. Si on regarde les autres pays du monde où des partis sociaux-démocrates sont au pouvoir, on constate que dans la plupart des cas ces pays ont un taux de chômage très bas. Cependant, nous sommes radicalement opposés à toute mesure qui limiterait l'admissibilité de tout citoyen en chômage sans qu'il y soit pour rien. Qu'on me permette de répéter que le seul moyen acceptable de réduire le coût de l'assurance-chômage dans notre pays est de créer les emplois nécessaires. En d'autres termes, faire travailler les gens.

Notre parti croit qu'il aurait été possible de prendre certaines mesures pour réduire le chômage au Canada. Actuellement, l'économie du Canada fonctionne à environ 80 p. 100 de sa capacité. Cela veut dire que notre économie peut encore connaître une expansion. Il aurait été possible de diminuer les impôts sans alimenter l'inflation. La hausse de la demande des biens de consommation aurait stimulé l'économie et, par conséquent, les industries de fabrication auraient offert plus d'emplois aux chômeurs. Je le répète, monsieur l'Orateur, cette stimulation de l'économie n'aurait pas aggravé l'inflation; cela se serait produit si l'économie fonctionnait à plein rendement, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Je voudrais aussi évoquer brièvement certaines autres mesures budgétaires présentées le 25 mai et parler plus précisément des deux questions suivantes: l'accroissement des déductions accordées pour frais de garde d'enfants, qui passent de l'ancien maximum de \$2,000 par famille à \$4,000, et l'augmentation du montant annuel maximum déductible pour les employeurs et les salariés qui souscrivent à un régime enregistré d'épargne-retraite. Ce montant est actuellement porté à \$3,500. De plus, pour celui qui ne

#### *Le budget—M. Blackburn*

participe pas à une caisse de retraite, la contribution maximale autorisée passe de \$4,000 à \$5,500.

Je tiens à souligner que je ne suis pas personnellement opposé à ce que les contribuables déduisent le plus possible de leurs revenus imposables s'ils peuvent ainsi économiser. S'ils peuvent épargner en payant moins d'impôts grâce au régime enregistré d'épargne-retraite ou au régime enregistré d'épargne-logement, je ne les critique nullement. S'ils gagnent de \$18,000 à \$20,000 par an et désirent profiter de régimes de revenus différés et ne payer l'impôt que plus tard, cela les regarde. Ce à quoi je m'oppose avec la plus grande véhémence, c'est que l'on considère cette mesure budgétaire comme étant très généreuse pour tous les Canadiens. Elle ne touche en réalité qu'un très petit nombre de Canadiens qui sont les seuls à bénéficier de ce budget, car la grande majorité des contribuables ne peuvent pas économiser \$3500 ou \$4000 annuellement encore moins \$5500 pour participer au régime d'épargne-retraite.

Pourquoi le ministre des Finances n'a-t-il pas prévu des exemptions fiscales pour les économiquement faibles, ce qui aurait équilibré les avantages et rendu le budget plus équitable? M. Reuben Baetz, du Conseil canadien du développement social, a appelé ces modifications fiscales un régime d'aide sociale déguisé. De fait, c'est aussi ce que sont les formules d'impôt différé du gouvernement. M. Baetz parlait de ces mesures comme aussi de celles qu'ont introduites les derniers budgets, dont la déduction aux fins du fisc de \$1000 de revenu provenant d'intérêts. Pareilles mesures aident les particuliers à revenu élevé. On doit se demander sérieusement si en dépensant 60 millions de dollars—ce que ces déductions nous coûtent vraiment—pour aider ceux qui gagnent \$20,000 et plus par année, on répond vraiment à l'un des besoins sociaux pressants au Canada. Je suis convaincu que cette mesure ne répondait pas à un des besoins pressants de la plupart des Canadiens.

● (1750)

Pour ce qui est des déductions admises dans le cas des régimes enregistrés d'épargne-retraite, à mon avis, pour atteindre l'ancien plafond de \$4,000, un contribuable devait gagner \$20,000 par année. Le nouveau plafond de \$5,500 année représente une économie d'impôt de tout près de \$700 pour le célibataire qui gagne \$27,500, mais pas un sou pour le Canadien moyen. Nous nous étions habitués à voir l'ancien ministre des Finances redistribuer le revenu de la sorte. J'espérais que le nouveau ministre changerait de formule. Malheureusement, il ne l'a pas fait.

Beaucoup ont loué les mesures visant à accroître les déductions pour frais de garde d'enfants; à nouveau, n'aurait-il pas été plus équitable d'utiliser les 15 millions de dollars que coûtera cette mesure pour accorder une déduction uniforme? Il est bien évident que les déductions pour frais de garde d'enfants, par le fait qu'elles sont les plus élevées pour ceux dont les revenus sont les plus importants, favorisent ceux qui en ont le moins besoin.

Le bilan du gouvernement dans le domaine de la redistribution des revenus est déplorable. Par exemple, la proportion de l'ensemble des revenus que se partageaient les 20 p. 100 les moins riches de notre population était inférieure en 1974 à ce qu'elle était en 1951. Non seulement la redistribution des revenus ne s'est pas modifiée de façon significative dans le dernier quart de siècle, mais les divers ministres des Finances qui se sont succédé, y compris le ministre actuel, ont lancé des mesures semblables à celles dont j'ai parlé, autant de dispositions qui sont bien loin d'avoir amélioré le régime fiscal.